



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du
17 novembre 2019

à 11h00 dans l'église de Montriond
(à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusées : Mme Marianne Bahon, présidente du Conseil régional
Mme Claire Garin, paroissienne

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption des procès-verbaux
- 2.1 de l'assemblée paroissiale ordinaire du 26 mars 2019
- 2.2 de l'assemblée paroissiale électorale du 26 mars 2019
- 2.3 de l'assemblée paroissiale extraordinaire du 19 mai 2019
- 3 Présentation du budget 2020
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2020
- 6 Un groupe se présente
- 7 Conseil paroissial : informations
- 8 Région 4 : informations et message du Conseil régional
- 9 Synode : informations sur les travaux en cours
- 10 Divers et propositions individuelles

1	<p>Mme C. Hirsch, présidente de l'Assemblée, nous souhaite une cordiale bienvenue à l'issue du culte auquel nous venons de participer.</p> <p>Au sujet de l'application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE), elle propose de renoncer à la lecture des Principes constitutifs de l'EERV, les personnes présentes ayant participé au culte et à la sainte cène. De plus, le texte de ces Principes est à la disposition des personnes qui voudraient l'avoir sous forme écrite. La proposition visant à renoncer à leur lecture est acceptée sans opposition.</p> <p>La date et l'ordre du jour de l'Assemblée ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, mensuel Réformés, vitrines paroissiales et site Internet paroissial). L'ordre du jour daté du 17.10.19 est adopté. Aucun Divers n'a été annoncé à la présidente.</p> <p>Le secrétaire communique les noms des personnes excusées.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- la teneur des art. 15 et 16 RE qui définissent la composition de l'Assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile,- que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret (RE, art 100),- que les membres du Conseil paroissial, donc aussi les pasteurs, ne prennent pas part aux votes (RE, art. 100),- qu'elle-même ne prend part au vote que s'il y a scrutin secret et, dans les autres cas, pour déterminer la majorité s'il y a égalité des suffrages (RE, art. 100). <p>MM. S. Pétermann et J.-M. Fonjallaz acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>Décompte des personnes présentes dans le sens prescrit par le RE :</p> <table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th colspan="2">Total des personnes présentes</th><th style="text-align: center;">40</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="2">dont</td><td></td><td></td></tr><tr><td>▪ avec droit de vote</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">26</td></tr><tr><td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">3</td></tr><tr><td>▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">8</td></tr><tr><td>▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">1</td></tr><tr><td>▪ Visiteurs sans droit de vote</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">2</td></tr></tbody></table>	Total des personnes présentes		40		dont				▪ avec droit de vote			26	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation			3	▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)			8	▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)			1	▪ Visiteurs sans droit de vote			2	<p><i>Ouverture de l'Assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
Total des personnes présentes		40																												
dont																														
▪ avec droit de vote			26																											
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation			3																											
▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)			8																											
▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)			1																											
▪ Visiteurs sans droit de vote			2																											

2	<p>Les procès-verbaux étaient à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant le début du culte de ce dimanche. En outre, ils pouvaient être lus sur le site Internet de la paroisse. Leur lecture n'est pas demandée.</p> <p>Les deux PV du 26.03.19 sont adoptés à l'unanimité avec une abstention. Celui du 19.05.19 également à l'unanimité, avec 3 abstentions.</p>	<p><i>Adoption des procès-verbaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'assemblée du 26 mars 2019 - de l'assemblée électorale du 26 mars 2019 - de l'assemblée extraordinaire du 19 mai 2019
3	<p>M. L. Tomasin, trésorier, commente les principaux éléments du budget 2020 proposé par le Conseil paroissial. A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la paroisse dépense plus qu'elle ne reçoit • la présence d'un déficit se poursuit, malgré certaines mesures d'économies déjà prises et malgré la diminution des contributions régionale et cantonale. <p>1. <u>Dépenses courantes</u> Les dépenses courantes budgétées pour 2020 sont de 4'700.- inférieures à la somme budgétée pour 2019. Ceci résulte de la diminution prévue dans divers postes, dont frais divers, frais pour enfance, adultes, cultes, information de proximité et contributions cantonale et régionale.</p> <p>2. <u>Recettes courantes</u> Légère augmentation de 500.- par rapport au budget 2019 (cultes ordinaires).</p> <p>3. <u>Déficit courant</u> Le déficit courant budgété pour 2020 est de 10'000.- (budget 2019 : 15'000.-).</p> <p>4. <u>Résultat final</u> Selon la présentation simplifiée du budget 2020, le résultat final bouclerait avec un déficit de 10'000.- alors qu'il devrait être de 15'000.- en 2019.</p> <p>5. <u>Cible Terre Nouvelle</u> Elle demeure fixée à 30'000.- pour 2020.</p> <p>M. Tomasin souligne que nous allons « entamer » notre fortune à hauteur de 10 à 12'000.- par année. Un appel à la générosité des paroissiennes et paroissiens pourrait être lancé, par exemple en les incitant à une contribution annuelle supplémentaire de 30.-. Et ceci, durablement.</p> <p>Cette présentation ne suscite aucune question, si bien que la présidente remercie MM. L. Tomasin et J-M. Vanescote, caissier, pour la qualité de leur travail.</p>	<p><i>Présentation du budget 2020</i></p>
4	<p>Membre de la Commission de gestion et des finances, M. A. Hartmann lit le rapport selon lequel cette Commission recommande d'adopter le budget 2020 tel que présenté (voir annexe).</p>	<p><i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i></p>
5	<p>Avec 2 abstentions, le budget 2020 est adopté à l'unanimité.</p>	<p><i>Adoption du budget 2020</i></p>
6	<p>En sa qualité de répondant de notre paroisse pour l'accompagnement des malades aux célébrations dominicales au CHUV, M. Ch. Bagaini lit et commente brièvement cette aide bénévole apportée aux malades et à l'Aumônerie du CHUV.</p>	<p><i>Un groupe se présente</i></p>
7	<p>M. J.-M. Thévoz, pasteur, nous informe de son départ à partir du 01.09.20. Il déclare qu'il tenait à faire lui-même cette annonce, avec l'espoir que l'Office des ressources humaines de l'EERV, qui est déjà au courant de cette perspective, trouvera une bonne solution quant à son remplacement.</p> <p>M. J.-M. Fonjallaz dit sa tristesse par rapport au départ à la retraite de M. J.-M. Thévoz, arrivé dans notre paroisse en automne 2016, et aussi sa reconnaissance pour tout ce que notre pasteur a apporté à notre communauté paroissiale.</p> <p>Il poursuit en rappelant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les noms des conseillères et conseillers paroissiaux en fonction depuis les élections du 26.03.19 à savoir : Mme Isabelle Ammann Mme Evelyne Anstett Mme Garance Ballenegger 	<p><i>Conseil paroissial : informations</i></p>

	<p>Mme Marlyse Dormond, vice-présidente M. Jean-Michel Fonjallaz, président M. Matthias Seidel M. Lorenzo Tomasin</p> <ul style="list-style-type: none"> • que M. J.-M. Vanescote poursuit sa fonction de caissier alors que Mme C. Hirsch, MM. S. Petermann et Ch. Bagaini forment le Bureau de l'assemblée paroissiale, • qu'à ces noms viennent s'ajouter ceux des membres de la Commission de gestion et des finances, à savoir Mme A.-L. Bersier et MM. J. Cardinaux et A. Hartmann, • que nous en saurons certainement davantage au printemps 2020, • qu'en tout état de cause, il s'agira certainement de renforcer la collaboration sous-régionale. <p>La présidente adresse un immense merci aux personnes qui ont assumé ou qui assument une fonction au sein de la paroisse, ainsi qu'au pasteur J.-M. Thévoz qui est déjà en contacts étroits avec l'Office des ressources humaines au sujet de son départ.</p>	
8	<p>En l'absence de Mme Bahon excusée, M. J.-M. Fonjallaz lit le message annexé. La mention de la tranche d'âge de 40 à 60 ans des personnes recherchées fait l'objet de quelques remarques, surtout si l'on considère l'âge moyen des personnes présentes à cette assemblée.</p> <p>Le pasteur J.-M. Thévoz nous informe que la paroisse de Saint-François – Saint-Jacques a engagé 3 animateurs spirituels à temps partiel (1,2 EPT) ; ils apporteront une aide bienvenue au pasteur Olivier Keshavjee. Mesure à mettre directement en lien avec la diminution du nombre de ministres.</p>	<i>Région 4 : informations et message du Conseil régional</i>
9	<p>M. Hubert Rakotonandrasana, président du Conseil paroissial du Sud-Ouest lausannois et délégué au Synode, donne quelques informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrairement 2018, la bienveillance a marqué la première session du Synode. Le budget 2020 largement déficitaire a été adopté. L'excédent de charges de CHF 1'125'300.- initialement prévu a été réduit de CHF 500'000.- par le Conseil synodal. - La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) laisse la question des mariages pour tous au soin des Cantons. Un acte délivré par l'Etat-civil demeure indispensable. - L'évolution de la catéchèse à la société actuelle a fait l'objet d'un échange portant sur les moyens pour atteindre les nouvelles générations ayant grandi avec smartphones et internet. La durée du catéchisme fait aussi partie des questions. - Dotations 2020-2025 : le Synode a suivi la répartition proposée par le groupe de travail, soit une diminution de : <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 équivalent plein temps (EPT) au Conseil synodal, • 3 EPT dans les offices et services cantonaux et • 13,5 EPT dans les Régions et paroisses. - Le délai pour atteindre ce palier est fixé à l'été 2020. Le Conseil synodal mettra sur pied un programme d'accompagnement des Conseils visant à familiariser les Régions avec des principes de collaboration présentés et à promouvoir une culture du travail en équipe et de solidarités aux divers niveaux de l'EERV. 	<i>Synode : informations sur les travaux en cours</i>
10	<p>M. Ch. Bagaini demande au Conseil paroissial de répondre aux questions suivantes lors de l'assemblée ordinaire du printemps 2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les effets des cultes sous-régionaux plus fréquents : <ol style="list-style-type: none"> a. Sur le nombre de personnes présentes aux cultes ? b. Sur les collectes (cultes paroissiaux et sous-régionaux) ? 2. Y a-t-il une répartition des collectes des cultes sous-régionaux entre les trois paroisses concernées ? <p>M. J.-M. Fonjallaz prend note et apportera la réponse du Conseil lors de la prochaine assemblée.</p>	<i>Divers et propositions individuelles</i>

Mme C. Hirsch remercie chaleureusement les intervenants de ce jour et toutes les personnes ayant participé à cette assemblée.

Le pasteur H. Vienna nous invite ensuite à la prière d'envoi.

L'assemblée est levée à 12h20.

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Annexes: Budget 2020
Rapport du 17.11.19 de la Commission de gestion et des finances
Message du 10.11.19 du Conseil régional

Présentation simplifiée du budget 2020

(en milliers de fr.)

Dépenses courantes	Budget 2020	Budget 2019	Variation	Réalisé 2018
Contributions Cantonale, Régionale et Journal	59	60	-1	37
Personnel	29	29	0	11
Administration et bureau	13	14	-1	8
Activités paroissiales	10	13	-3	4
Total dépenses courantes	111	116	-5	60

Recettes courantes	Budget 2020	Budget 2019	Différence	Réalisé 2018
Offrandes	65	65	0	35
Produits des activités	35	35	0	20
Autres	1	1	0	0
Total recettes courantes	101	101	0	55

Déficit courant	-10	-15	5	-5
------------------------	------------	------------	----------	-----------

Projets spécifiques	0	0	0	0
Legs	0	0	0	0
Provision fonds placement	0	0	0	0

Résultat final	-10	-15	5	-5
-----------------------	------------	------------	----------	-----------

Explications pour l'assemblée de paroisse du 17 novembre 2019

Comme vous pouvez le constater, le déficit courant de l'exercice 2020 est moins important d'environ Fr. 5'000 que celui de 2019. Voici les principales évolutions du budget par rapport à celui de l'année précédente:

- **Les contributions Cantonale et Régionale** diminuent d'environ Fr. 1'000 en raison de la baisse de 5% du budget de la Région Lausanne-Epalinges ainsi que de l'évolution de la clef de répartition au sein de la Région.
- Une baisse des dépenses prévues pour les **activités paroissiales** pour les ajuster à la réalité des années précédentes.

Budget 2020 - Paroisse de St-Jean

<u>Dépenses courantes</u>	Budget 2020	Budget 2019	Variation	Réalisé 2018
Locations	5'900	5'800	100	4'419
Fournitures de bureau et imprimés	300	300	0	131
Ports, affranchissement et tél/fax	4'500	4'500	0	2'899
Photocopies	500	500	0	0
Frais banques et CCP	400	400	0	225
Assurances RC et choses	200	200	0	184
Frais divers	500	1'000	-500	0
Frais pour l'informatique	300	500	-200	103
Aquisition/entretien matériel et locaux	200	200	0	0
Charges d'immeubles	200	200	0	0
Enfance	1'000	2'000	-1'000	0
Catéchisme	500	700	-200	74
Jeunesse	300	300	0	0
Adultes	1'500	2'000	-500	580
Formation des animateurs	1'000	1'000	0	0
Culte, animations liturgiques, décoration	1'500	2'000	-500	774
Diaconie	200	200	0	0
Accueil et visites	200	200	0	0
Subventions diverses	300	300	0	350
Information de proximité	1'500	2'000	-500	1'279
Journée d'offrande	1'500	1'500	0	436
Autres manifestations	1'000	1'000	0	386
Rémunération de personnel	24'200	24'200	0	9'767
Charges sociales	4'100	4'100	0	1'402
Dons et cadeaux	500	500	0	0
Contribution régionale & cantonale	58'900	60'300	-1'400	36'800
Total dépenses courantes	111'300	116'000	-4'700	59'842
<u>Recettes courantes</u>				
Cultes ordinaires	17'500	17'000	500	11'818
Mariages	200	200	0	150
Services funèbres	12'500	12'500	0	4'971
Engagements (Calendriers, BV, ...)	30'000	30'000	0	17'550
Dons pour information	5'000	5'000	0	530
Dons divers	0	0	0	0
Enfance	1'000	1'000	0	1'010
Catéchisme	4'000	4'000	0	2'960
Adultes	0	0	0	0
Journée d'offrande (3 journées)	30'000	30'000	0	16'435
Autres manifestations	0	0	0	0
Revenus de titres et placements	0	0	0	0
Sous-location de salles	700	700	0	340
Total recettes courantes	100'900	100'400	500	55'764
Excédent de dépenses courantes	-10'400	-15'600	5'200	-4'078
<u>Dépenses / recettes extra-ordinaires</u>				
Projets d'animation	0	0	0	500
Renouvellement informatique	0	0	0	0
Total projets spécifiques	0	0	0	500
Legs	0	0	0	0
Variation de provision sur fonds de placement	0	0	0	0
Résultat final	-10'400	-15'600	5'200	-3'578
Cible Terre Nouvelle	30'000	30'000	0	0

Rapport de la Commission de gestion sur le budget 2020 de la paroisse de St-Jean

La commission de gestion a pris connaissance du budget 2020 proposé par le Conseil paroissial de St-Jean.

La commission constate que les charges sont en légères baisse par rapport au budget précédent ~~et qu'il en est de même pour les recettes prévues dans une moindre mesure.~~ 

La commission de gestion estime que le budget présenté est réaliste et prudent et propose à l'Assemblée paroissiale d'adopter le budget tel que présenté.

Lausanne, le 17 novembre 2019



Joel Cardinaux

Anne-Lise Berseth



Antoine Hartmann



Message du Conseil Régional aux Assemblées paroissiales de l'automne 2019 de la région 4

A propos du CR :

Depuis le mois de septembre 2019, une caissière régionale – en la personne de Aline Baù- a été engagée sur le même mode que la secrétaire – Doris Koch-, à savoir à un taux d'activité de 10% annualisé. Le contrat a été signé par la paroisse de la Sallaz-les Croisettes, la région n'ayant pas de personnalité morale, que nous remercions de sa collaboration précieuse.

Après deux ans de situation précaire, nous nous réjouissons de cette stabilité que nous souhaitons pérenne. Madame Baù a été introduite par les soins de l'OCF .

Depuis septembre, le CR est composé de 2 laïques (Lise Messerli et Marianne Bahon), 1 ministre (François Baatard) et du ministre de coordination.

Jocelyne Muller, ayant pris sa retraite à fin mai, Marie-Claude Ischer élue au Conseil Synodal ont quitté le CR, ainsi que Gabriel Dutoit – qui y était invité permanent-, parti pour un nouveau défi au sein de l'aumônerie du CHUV.

A nouveau, nous vous informons – avec insistance- que deux, voire trois laïques sont recherchés pour s'y engager activement. Il serait idéal que des personnes , dans la tranche d'âge 40-60 ans, venant notamment des paroisses du sud de la ville rejoignent le CR.

A tous les lieux de la région, nous demandons de chercher activement, de prendre des contacts et d'assurer le relai avec le CR, C'est vous qui avez la connaissance de personnes potentiellement intéressées, adéquates et d'accord de s'engager !

...de la communication

Suite au départ de Gabriel Dutoit, le CR est dans un processus d'engagement d'un nouveau responsable de la communication au sein de la région et de la redéfinition de son mandat.

... du Synode

La communication entre les délégués de la région au Synode et la région est à soigner -sans se lasser- car il s'agit d'une articulation essentielle entre la région et le canton. Ils sont informés-systématiquement- des travaux du groupe de travail en recevant l'ordre du jour ainsi que les notes de séance. Ils y sont invités, également.

L'élection de Marie-Claude Ischer au Conseil Synodal a comme conséquence que la région a perdu une déléguée laïque.

Nous reitérons la demande relative au renforcement du CR, dans les mêmes termes.

...de la région

Le groupe de travail faisant office d'AR poursuit son travail , à la fois statutaire et de réflexion quant à l'avenir, suite à la décision de l'AR dont la séance constitutive fut tenue en juin dernier. Le nouveau Conseil Synodal a confirmé la décision du Conseil sortant dans un courrier adressé le 17.10.19 au CR, indiquant notamment :...

« Dans l'immédiat, le Conseil synodal vous confirme le maintien du groupe de travail jusqu'au 30 juin 2020. Pour la poursuite de ce mode de fonctionnement, il souhaite vous apporter une réponse complète, s'appuyant sur un avis de droit. Pour cela un avocat externe à l'EERV mais connaissant bien notre Règlement ecclésiastique a été contacté. Son éclairage permettra, nous l'espérons, une réponse argumentée et détaillée à votre situation, tout en débutant une réflexion plus large en Synode sur le mode de gouvernance en Région. »

A n'en pas douter, le groupe de travail joue et va jouer un rôle-clé pour l'unité de la région et l'expression d'objectifs communs permettant, notamment, de faire face aux questions d'effectifs.

Votre assemblée a/va adopté/er le budget 2020 paroissial, vous aurez remarqué que la contribution des paroisses tant à l'EERV qu'à la région a, à nouveau diminué pour l'année à venir.

Nous remercions vivement chacune des paroisses qui -cette année encore- se sont acquittées des versements, en respectant les délais impartis.

Nos remerciements vont également à Jean-Marc Ray qui, fidèlement et efficacement calcule les contributions paroissiales pour l'année à venir.

La paroisse de St-François-St -Jacques qui, comme vous le savez a un 50% d'EPT de ministre au service de l'innovation, la création pour la globalité de la région, poursuit dans cette dynamique d'essai. Elle vient d'engager trois animateurs spirituels pour 1,2 EPT, sur ses fonds propres.

Compte-tenu de la situation actuelle et future des ressources humaines/ministérielles dans l'EERV en général et dans la région en particulier, nous plaidons avec insistance pour de la souplesse, tant au niveau paroissial, inter-paroissial (entité) que régional.

Hugo Baier, pasteur retraité, est engagé à 50% dans la région, il renforce en priorité l'entité du bas de la ville, principalement dans les activités de cultes et services funèbres.

Et, ne cessons pas de porter dans la prière les autorités de notre Eglise à quelque niveau que ce soit pour que leurs forces soient renouvelées et qu'il leur soit donné de discerner ce qu'il convient de mettre en oeuvre pour que notre Eglise réponde à sa mission.

Lausanne, le 10 novembre 2019